

L'ÉCONOMIE SOCIALE : UN OUTIL CONTRE LA MARCHANDISATION DE LA SOCIÉTÉ

PRESENTÉE PAR :

Corinne BORD (CNC-93), Philippe GROSVALET (CN-44), Alain SAUVRENEAU (75), Mickael DELAFOSSE, Jean François NOEL (CNC-91), Patrice SAUVAGET (92), Philippe ZITTOUN (CN-69), Anne Juliette TILLAY (CNE-75), François SOULAGE (Délégué National-92), Hugues MANOUVRIER (1^{er} Fédéral-73), Jean Jacques DRET(94), Frédéric MASSOT, Yves HUGUET, Pierre HOUQUES.

.....

L'économie capitaliste de marché est aujourd'hui la forme structurant l'ensemble des échanges économiques mondiaux. La marchandisation absolue, c'est-à-dire le capitalisme poussé à son paroxysme, s'impose tous les jours un peu plus.

Pour Adam Smith, la logique capitaliste repose bien entendu sur la propriété des moyens de production dans un but unique qui est l'accumulation de richesses sans fin pour soi même. Autrement dit, le moteur de l'économie est la recherche objective de la satisfaction de son intérêt propre.

Ce sont donc, « les instincts égoïstes qui poussent à la jouissance individuelle et développent l'esprit de conquête ». Le VICE devient le moteur du développement du libéralisme.

La VERTU serait alors cette démarche économique idyllique reposant sur des acteurs en quête exclusive de l'intérêt général nonobstant toute question de rentabilité économique.

Or, la réalité sociale et économique est bien plus ambivalente. En effet, comment dépasser cet horizon « d'économie capitaliste de marché », sans tomber dans le prisme dogmatique d'une économie administrée ?

Autrement dit, y a-t-il une voie médiane qui permettrait d'allier à la recherche de l'utilité sociale un moteur économique basé sur la croissance qui ne succomberait pas à la logique simple et exclusive du profit à court terme.

L'économie sociale est cette voie, sorte de 3^{ème} modèle économique, souvent nommée « tiers secteur ». Les entreprises d'économie sociale, coopératives, mutuelles et associations sont des unités économiques à part entière, participant pleinement à la création de richesses et permettant dans le même temps de répondre à une dimension supplémentaire, celle du développement social et humain.

C'est une économie plurielle qu'il faut développer et encourager, en tant qu'élément se situant à côté des logiques toujours plus libérales du marché et d'un service public fortement menacé.

AU-DELA DE LA SIMPLE ALLIANCE DU VICE ET DE LA VERTU

On peut postuler que l'économie sociale repose sur trois points essentiels et identitaires. Si définir est complexe, il n'est pas nécessaire de s'encombrer d'une étude juridique des statuts des entreprises. Notre propos est ailleurs.

1. Un champ de l'économie

L'économie sociale doit être considérée comme un pan de l'activité économique et non comme un énième dispositif social destiné aux plus en difficultés. Comme si les pauvres avaient eux-aussi leur économie ! Non l'économie sociale n'a pas vocation à se définir comme une branche charitable de l'économie.

Elle pose dans le cadre d'une économie de marché les éléments de construction d'un rapport économique de production, d'échanges, répondant bien entendu à la production de richesses, mais pas exclusivement à la production de richesses. Ses structures répondent au principe de non-lucrativité individuelle.

Si elles n'ont pas l'obligation de rémunérer un capital, elles ont celle de dégager des excédents à des fins de bonne gestion et pour asseoir leur développement.

C'est à dire concrètement que les excédents financiers réalisés ne sont pas reversés aux actionnaires individuellement. Les coopératives peuvent redistribuer une partie des excédents aux salariés. En effet, les réserves sont impartageables, aucun associé ne peut se les approprier individuellement.

Ainsi le dynamisme de l'entreprise, sa stratégie de développement ne répond pas à une logique d'accumulation de richesses, mais une logique de redistribution de richesses entre ses investissements propres, les choix de développement définis démocratiquement dans son conseil d'administration et entre ses salariés.

Aussi, les entreprises de l'économie sociale encouragent la vie associative et réinvestissent une partie de leur ressources dans la mobilisation citoyenne (financements de projets citoyens, encouragement à la vie locale), élaborent des fonds de solidarité en direction de leurs membres, ou encore redistribuent les excédents de l'entreprise sur l'ensemble des usagers en procédant par ristournes de cotisation...

2. Une réponse à l'intérêt général

L'ensemble de l'activité des entreprises n'est pas exclusivement basé sur la production de richesse, mais aussi sur une notion d'utilité sociale.

Dés lors qu'elles font le choix politique, notamment de ne pas avoir pour objet la seule recherche du profit, elles s'inscrivent dans un projet « humaniste » où l'appareil de production appartient à ceux qui produisent (SCOP) ou à ceux qui bénéficient des services rendus (mutuelles et associations). L'homme - et non pas le profit- est ainsi placé au cœur de la démarche économique. C'est l'activité humaine et respectueuse de l'humanité qui est moteur de croissance et non pas l'activité accumulatrice de profits concentrée dans les mains de quelques uns.

Par ce choix d'organisation, les entreprises du secteur de l'économie sociale posent plusieurs questions :

- La démocratie sociale dans l'entreprise est revisitée. Le pouvoir des salariés actionnaires, des salariés et la relation à l'outil de travail sont différents et donne lieu à des rapports sociaux différents. Entre la cogestion et l'autogestion, les entreprises coopératives principalement offrent des possibilités de construire un dialogue social, des rapports sociaux particuliers. Le principe « *d'une personne = une voie* » est la règle. Ce qui compte en Assemblée Générale, ce n'est pas la part du capital possédée mais l'individu, qui participe aux décisions stratégiques pour l'entreprise (redistribution des richesses éventuelles...).
- La démocratie citoyenne est aussi questionnée. Pour les entreprises représentées par les mutuelles et associations, c'est le rapport aux usagers, adhérents, clients qui est posé. Le consommateur n'est pas traité en tant que tel et un autre rapport s'instaure. La logique globale est en rupture avec la démarche consumériste généralisée pour poser comme base

d'autres rapports à l'action, mais aussi au citoyen. Il ne vient plus consommer une autre action supplémentaire, un autre produit, il participe, peut devenir acteur... « consom'acteur » pour ainsi dire.

Sans tomber dans un angélisme béat, cette démarche relève de la volonté de chaque structure. Cependant, nombreuses sont celles qui réaffirment que c'est le coeur de leur projet, contre la logique ambiante et dans l'adversité, qu'il importe de tisser ces liens privilégiés entre toutes les parties prenantes de l'organisation.

Les structures de l'économie sociale participent de l'amélioration de la démocratie, de l'organisation et de la transformation de la société notamment par la production de liens et de pratiques sociales ne reposant pas sur la simple logique marchande. Elles sont un outil de lutte contre la société de marché voire une force de reconquête.

3. Une réponse en matière d'intérêt public

Certaines activités humaines ne relèvent pas du seul secteur marchand, donc du seul marché.

Le libéralisme s'est développé en trois temps, la marchandisation des biens matériels, celle des services et maintenant le mouvement s'attaque aussi aux fonctions régaliennes de l'Etat : éducation, culture, santé...

Il est aujourd'hui plus qu'essentiel de protéger ces secteurs, voire pour certains de les reconquérir.

Il est fréquent, dans le cadre des procédures de délégations de service public, de voir fleurir les offres d'entreprises relevant du secteur marchand traditionnel et compétitif en matière d'éducation ou encore très fréquemment en matière de loisirs.

Il est de la responsabilité des élus locaux de veiller à la qualité du service public et de son développement. Seules des entreprises répondant à des exigences sociales au même titre qu'à des exigences économiques peuvent permettre une garantie du service public (égalité d'accès, égalité tarifaire). Le contrôle de la puissance publique est essentiel à ce niveau dès lors qu'elle finance les dispositifs.

Il existe une voie médiane entre le marché et l'économie administrée. Une voie qui permette de maintenir des exigences de service public, pour tous, de prise en charge des populations les plus en difficultés. Cette voie est celle de l'économie sociale.

Il est de la responsabilité des élus socialistes, dans chaque appel d'offre, dans chaque appel à projet de promouvoir et de privilégier la démarche des entreprises à but non lucratif.

Est-il concevable de voir déléguée la gestion du service public à des entreprises dont l'objectif est la recherche de profits pour rémunérer leur capital, leurs actionnaires ?

N'est-il pas préférable de confier une délégation de service public à des entreprises fondées tant sur le développement de l'utilité sociale autant que sur la rentabilité économique ?

Le tiers secteur n'est ni capitaliste, ni étatique. Ses caractéristiques lui permettent de trouver des réponses originales à des besoins que les organisations traditionnelles ne peuvent satisfaire.

Cette démarche économique alliant le VICE et la VERTU, dépasse même ce simple attelage pour représenter un outil de construction et de transformation de la société.

SECTEUR MARGINAL OU SECTEUR IGNORE ?

Trop souvent ce secteur a été considéré comme marginal pour ne pas dire anecdotique. L'économie, elle, était production, échanges, richesses, productivité pour ne pas dire productiviste. Hors l'économie sociale participe de la croissance en y incluant une dimension supplémentaire, et pas seulement un supplément d'âme : une dimension sociale et sociétale. L'artisanat bénéficie à juste titre de nombre de campagnes de promotion notamment de son aspect humain. Rien n'est fait pour promouvoir l'économie sociale.

Les socialistes doivent s'en faire les porte-parole campagne d'opinion lorsque nous sommes aux responsabilités (régions, départements...).

L'économie sociale est un élément structurant de l'économie.

Ce secteur n'est pas un pan anecdotique de l'économie en France où il représente plus de 2 millions de salariés.

De même sur la scène internationale, en matière de développement, il est un des piliers de la lutte contre la pauvreté. Trop ignorés, les coopératives, micro-projets et autres démarches solidaires prennent une place considérable dans l'action de codéveloppement en direction des pays du Sud.

Cette économie non capitaliste apporte une réponse réelle en matière d'intérêt public et d'intérêt général par une offre de produits, de services, dans un cadre concurrentiel, avec une exigence économique et sociale. Elle représente aussi un outil pour la reconquête de pans de la société qui ont été livrés au secteur marchand, tels l'eau, la culture, la santé et une partie de l'éducation.

L'économie sociale doit être encouragée, renforcée, protégée par l'Europe. Elle ne peut être assimilée ni au secteur capitaliste marchand, ni au service public. Son existence doit être réglementée en tenant compte de ses différences.

Ainsi, il est inacceptable de mettre sur le même plan et de soumettre aux mêmes obligations légales et notamment fiscales, entreprises capitalistes et entreprises sociales.

Il est du rôle des socialistes de défendre et de promouvoir ce modèle économique dans le cadre des discussions sur la définition et le contenu des services d'intérêt général, et en particulier dans le projet d'une éventuelle directive sur les services sociaux d'intérêt général.

Faire de l'économie sociale notre fer de lance, c'est remettre nos valeurs socialistes au cœur des questions économiques.

Mémento de l'économie sociale

chiffres extraits du site du CEGES(Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l'Economie Sociale)

Associations :

Entre 700 000 et 800 000 associations dont 120 000 employent 1,2 millions de personnes (960 000 ETP) dont 71% des emplois sont occupés par des femmes.

Plus de 20 millions de membres adhérents et 10 millions de personnes déclarent consacrer une partie de leur temps à la vie associative.

Coopératives :

19897 coopératives en 2000.

Près de 108 milliards d'€ de chiffre d'affaires et plus de 485 000 salariés (hors coopératives financières) pour 2001.

Tous les secteurs sont concernés, de l'agriculture au commerce, des transports routiers aux HLM.

Les banques coopératives collectent plus de 60% des dépôts en France et représentent près de 200 000 salariés pour 2001.

Enfin pour les mutuelles de santé, le secteur mutualiste emploi plus de 58 000 salariés et compte plus de 3000 mutuelles dirigées par plus de 110 000 élus bénévoles et regroupées en 3 fédérations mutualistes.